

**Bruxelles, le 9 octobre 2020
(OR. en)**

11413/20

**COSI 142
JAIEX 88
CORDROGUE 50
CT 74
COPS 306
CRIMORG 74
IXIM 97
ENFOPOL 231
ENFOCUSTOM 101
CYBER 184
JAI 765**

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	9478/2/20 REV 2
Objet:	Rapport au Parlement européen et aux parlements nationaux sur les travaux du comité permanent de coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure pour la période allant de janvier 2019 à juin 2020

Conformément à l'article 71 du TFUE et à l'article 6, paragraphe 2, de la décision 2010/131/UE du Conseil instituant le comité permanent de coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure (COSI), le Conseil tient le Parlement européen et les parlements nationaux informés des travaux du comité permanent.

Le texte du rapport au Parlement européen et aux parlements nationaux sur les travaux du COSI pour la période allant de janvier 2019 à juin 2020 sur lequel le COSI a marqué son accord, à la suite de la vidéoconférence informelle qu'ont tenue les membres du comité le 23 septembre 2020, figure en annexe.

Rapport au Parlement européen et aux parlements nationaux sur les travaux du comité permanent de coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure (COSI) pour la période allant de janvier 2019 à juin 2020

Table des matières

1.	Résumé	5
2.	Questions horizontales.....	11
2.1.	L'avenir de la sécurité intérieure de l'UE.....	11
2.2.	Évolutions technologiques et sécurité intérieure	13
2.2.1.	Pôle d'innovation de l'UE pour la sécurité intérieure	13
2.2.2.	Conclusions du Conseil relatives aux nouvelles informations exploitables.....	14
2.3.	Incidence de la COVID-19 sur la sécurité intérieure et le maintien de la continuité opérationnelle.....	14
3.	Lutte contre le terrorisme	16
3.1.	La réponse de l'UE au terrorisme	16
3.2.	Informations recueillies sur le champ de bataille	17
3.3.	Retour des combattants terroristes étrangers	17
3.4.	L'extrémisme violent de droite	18
3.5.	Évaluation de la menace en matière de lutte contre le terrorisme dans l'UE.....	18
3.6.	Menace CBRN.....	18
3.7.	Lutte contre l'antisémitisme: point de la situation et prochaines étapes.....	19
4.	Le cycle politique de l'UE pour lutter contre la grande criminalité internationale organisée/l'EMPACT	20
4.1	Mise en œuvre et examen du cycle politique de l'UE pour lutter contre la grande criminalité internationale organisée	21
4.2	SOCTA UE 2021	21
4.3	Évaluation indépendante.....	22
4.4	Financement.....	23
4.5	Mécanisme de rapports	24
4.6	Visibilité	24
4.7	Journées d'action commune	25

5.	Grande criminalité internationale organisée - Axes thématiques	26
5.1	Renforcement des enquêtes financières, y compris en ce qui concerne les BRA	26
5.2	Trafic de drogues	27
5.3	Trafic de migrants et traite des êtres humains	28
5.4	Groupes organisés de type mafieux	29
5.5	Fraude documentaire	29
6.	Lien entre sécurité intérieure et sécurité extérieure	30
6.1	Coopération entre la PSDC et la JAI: pacte en matière de PSDC civile	30
6.2	Menaces hybrides	30
7.	Coopération avec les partenaires des Balkans occidentaux	32
8.	Gestion de l'information	34
9.	Douanes: renforcement de la contribution des douanes à la sécurité intérieure	36
10.	Formation	37
11.	Rôle du groupe de soutien COSI	38
12.	Conclusions	38
13.	Annexe I - Réunions du COSI et du COSI/COPS entre janvier 2019 et juin 2020	39
14.	Annexe II - Abréviations	40
15.	Annexe III — Fiche d'information générale EMPACT — PAO 2019	42

Le présent document est le septième rapport présenté au Parlement européen et aux parlements nationaux conformément à l'article 71 du TFUE et à l'article 6, paragraphe 2, de la décision 2010/131/UE du Conseil instituant le comité permanent de coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure (COSI), qui prévoit que le Conseil est tenu d'informer le Parlement européen et les parlements nationaux des travaux du comité permanent.

Le présent rapport expose **les activités du COSI au cours de la période allant de janvier 2019 à juin 2020** sous les présidences roumaine, finlandaise et croate.

1. RESUME

Sous le trio des présidences roumaine, finlandaise et croate, le COSI a continué de remplir son mandat consistant à **faciliter, à promouvoir et à renforcer la coordination de la coopération opérationnelle** entre les États membres de l'UE en matière de sécurité intérieure. À ce titre, le COSI a agi en tant qu'organe de suivi, de consultation et de décision avec des représentants de haut rang et des experts de tous les États membres de l'UE et, si nécessaire, avec les agences JAI concernées, créant des synergies entre la police, les douanes, les garde-frontières et les autorités judiciaires ainsi que d'autres acteurs pertinents.

Le COSI a été témoin de nombreux développements, progrès et résultats opérationnels concrets sous le trio de présidences mais il a également affronté et géré les défis liés à la lutte contre la pandémie actuelle de COVID-19 et les difficultés que cette situation a entraînées.

Au cours de la période allant de janvier 2019 à juin 2020, le COSI a orienté l'évolution de plusieurs **questions horizontales** et les avancées en la matière.

Le débat général sur **l'avenir de la sécurité intérieure de l'UE** a marqué les activités menées par le comité au cours de la période de référence dans le cadre de la mise en œuvre du programme stratégique 2019-2024 dans le domaine de la justice et des affaires intérieures. Lancé au cours du premier semestre de 2019 sous la présidence roumaine¹, il a été approfondi sous la présidence finlandaise au cours du second semestre de 2019 et il s'est poursuivi sous la présidence croate en 2020. Le COSI a piloté différents débats thématiques consacrés à un certain nombre d'axes de travail horizontaux afin de préparer les travaux du Conseil au cours du second semestre de 2019, concernant notamment le renforcement du cadre de coopération opérationnelle pour les services répressifs, l'impact des nouvelles technologies et des menaces hybrides sur la sécurité intérieure, le rôle des agences JAI de l'UE, la gestion de l'information et l'automatisation, ainsi que la formation des agents des services répressifs.

¹ 9393/19.

En décembre 2019, le Conseil a confirmé l'approche de travail horizontale figurant dans le rapport² de la présidence finlandaise en vue d'orienter les développements futurs dans le domaine de la sécurité intérieure. Le renforcement de l'approche intégrée de la sécurité, en mettant l'accent sur une coopération interagences et intersectorielle accrue, ainsi que la nécessité de soutenir les services répressifs dans l'ensemble de l'Union face à la transformation numérique et la question des moyens pouvant être mis en œuvre à cet effet ont été des thèmes sous-jacents, ancrés dans le respect des droits fondamentaux et de l'état de droit.

Le **rôle des agences JAI de l'UE** a été un thème transversal reposant sur un certain nombre de sujets fondamentaux tels que les évolutions technologiques et l'impact des technologies de rupture, la consolidation du cadre de gestion de l'information pour la sécurité intérieure, avec pour priorité l'amélioration des capacités d'analyse des données, et le renforcement du cadre de coopération opérationnelle en matière répressive.

Le COSI a étudié les défis auxquels la sécurité intérieure est confrontée dans un monde qui devient de plus en plus technologique et numérique. Dans cette optique, les services répressifs doivent être en mesure de suivre le rythme des évolutions. Dans le cadre de la réflexion générale sur l'avenir de la sécurité intérieure de l'UE, les États membres se sont prononcés en faveur de la création d'un **pôle d'innovation JAI** au sein d'Europol, pour lequel les ministres ont donné mandat lors du Conseil JAI d'octobre 2019. En 2020, le COSI a été invité à confirmer et à traduire dans la pratique les grands principes de la mise en place du pôle d'innovation de l'UE pour la sécurité intérieure, en s'appuyant sur le mandat du Conseil concernant une orientation générale axée sur la sécurité intérieure, une approche associant plusieurs agences et fondée sur la complémentarité et les synergies des capacités existantes, l'inclusion et l'action collective, l'objectif étant de répondre aux besoins des acteurs de la sécurité et de recenser les possibilités de stimuler l'innovation.

La pandémie de COVID-19 a eu des effets considérables sur notre société et a naturellement entraîné des changements en matière d'application de la loi et de sécurité intérieure. Depuis le début de la pandémie, le COSI a rapidement réorienté son programme afin de suivre de près et d'étudier les effets de la pandémie sur la sécurité intérieure. Avec le soutien des agences JAI, l'évolution de la criminalité a fait l'objet d'un suivi régulier et un très bon travail a été effectué en la matière pour apprécier la situation. La préservation de la continuité opérationnelle a été l'autre aspect sur lequel une attention particulière a été portée, les États membres ayant clairement demandé une consolidation du cadre de coopération opérationnelle de l'UE et la mise en place de solutions informatiques à l'échelle de l'UE en vue d'une connectivité accrue et pour développer les échanges d'informations à l'avenir.

² 14297/19.

Par ailleurs, le COSI a continué d'assurer un suivi, de consulter et d'aider à la prise de décisions dans le contexte de la pandémie, via d'autres méthodes de travail, comme l'utilisation de la procédure écrite pour le groupe de soutien COSI et de la procédure écrite et de la vidéoconférence avec les délégations pour les réunions du COSI.

La lutte contre le terrorisme est restée une priorité permanente récurrente à l'ordre du jour du COSI.

Outre l'évaluation de la menace dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, une attention particulière a été portée à l'évolution de la situation concernant les **combattants terroristes étrangers**, notamment ceux qui sont de retour dans leur pays d'origine. La menace terroriste potentielle qu'ils représentent est une préoccupation majeure tant au niveau politique qu'au niveau opérationnel. Le COSI a examiné les grandes lignes d'un processus consistant à entrer dans le SIS des informations que des pays tiers de confiance transmettraient concernant des personnes soupçonnées d'être des combattants terroristes étrangers, ce qui a permis de mieux comprendre les possibilités existantes dans le cadre de la législation de l'UE et des législations nationales et de répertorier les éléments qui pourraient être rationalisés davantage.

À la suite des discussions menées par les experts au sein du groupe "Terrorisme" au cours du second semestre de 2019, le COSI a consolidé le cadre pour une réponse plus rationnelle à **l'extrémisme violent de droite** afin de préparer les travaux au niveau du Conseil, ce qui a conduit à l'approbation d'une matrice d'actions prioritaires pour traiter cette question.

Le COSI a continué d'exercer son rôle central dans l'orientation du **cycle politique de l'UE** pour lutter contre la grande criminalité organisée/de l'EMPACT. Comme indiqué dans le mandat du cycle politique de l'UE, le COSI, secondé par son groupe de soutien au Conseil, a continué d'évaluer la mise en œuvre des plans d'action opérationnels (PAO), en procédant à un suivi de la participation des États membres ainsi que des autres acteurs pertinents afin de s'assurer de leur engagement et de garantir l'affectation requise de ressources humaines et financières. Le comité a continué en outre d'assurer un suivi des progrès des PAO deux fois par an, sur la base des conclusions d'Europol sur la mise en œuvre des PAO et des rapports des chefs de file et des coordinateurs nationaux de l'EMPACT.

Au cours de la période de référence, l'accent a été mis sur la simplification du mécanisme de rapports afin de faire en sorte que les rapports sur la mise en œuvre des PAO soient plus rationnels en vue d'un meilleur suivi de la mise en œuvre. Un nouveau mécanisme de rapports a été mis au point en février 2020. Pendant la période considérée, le COSI a également préparé le terrain en vue de l'adoption de la prochaine SOCTA UE, qui définira les **priorités de l'UE en matière de criminalité pour la période 2022-2025**. Dans ce cadre, le COSI a examiné et approuvé les **exigences clients pour la SOCTA UE**³ ainsi qu'une **méthodologie pour la SOCTA UE** révisée⁴.

³ 9038/1/19 REV 1.

⁴ 13732/1/19 REV 1.

Une plus forte attention a été portée sur la nécessité de renforcer la **visibilité du cycle politique de l'UE** afin de mettre en évidence les résultats opérationnels probants obtenus dans la lutte contre la grande criminalité internationale organisée. Une **feuille de route dans le domaine de la communication** sera élaborée, dans le but d'améliorer la visibilité de l'EMPACT à long terme. Afin de mieux diffuser les résultats opérationnels du cycle politique de l'UE/de l'EMPACT auprès du public, les **fiches d'information**⁵ sur les résultats opérationnels ont été rendues publiques en même temps que la **vidéo promotionnelle** annuelle⁶.

En ce qui concerne la **grande criminalité internationale organisée**, le COSI s'est focalisé sur plusieurs axes de travail thématiques. Un débat d'orientation a été consacré au **renforcement des enquêtes financières** en vue de lutter contre la grande criminalité organisée, qui a mis en évidence la nécessité d'une approche plus globale des enquêtes financières, couvrant des mesures portant sur le recouvrement et la confiscation des avoirs, la coopération entre les cellules de renseignement financier (CRF) et le rôle d'Europol dans cette coopération, les paiements en espèces et les paiements virtuels.

À la lumière de ce débat, le groupe "Application de la loi" a travaillé sur les conclusions du Conseil qui ont été adoptées en juin 2020⁷.

Le COSI a tenu un débat thématique à la lumière du **rapport 2019 sur les marchés de la drogue dans l'UE**, relevant que les marchés de la drogue dans l'UE sont de plus en plus complexes, capables de s'adapter et innovants, soulignant la nécessité d'étudier les axes d'action qui pourraient être développés davantage afin de renforcer la réponse à apporter face à des filières de trafic de drogues en constante évolution. La menace que ces filières font peser sur la sécurité en Europe et les défis qu'elles représentent pour l'élaboration des politiques et l'application de la loi ont été abordés; il en est ressorti qu'il était nécessaire d'accorder une attention renouvelée au trafic de drogues dans le cadre d'une politique en matière de drogues qui soit intégrée, équilibrée et fondée sur des données probantes, guidée par un travail de prospective. Sur la base des orientations fournies par le COSI, le GHD renforcé par le groupe "Application de la loi" a été invité à recenser les mesures spécifiques qui peuvent être prises pour améliorer la réponse de l'UE en matière de lutte contre le trafic de drogues⁸. En mai 2020, le COSI a approuvé **un ensemble stratégique et opérationnel de mesures visant à renforcer la lutte contre le trafic de drogues**⁹.

⁵ 7623/20.

⁶ <https://newsroom.consilium.europa.eu/embed/219485>.

⁷ 8605/20.

⁸ 5756/20.

⁹ 7743/20, dont la version révisée ultérieurement figure dans le doc. COSI 7743/1/20 REV 1.

Le renforcement de **la lutte contre les réseaux de passeurs** est resté l'une des priorités des travaux du COSI.

Dans le prolongement de la réunion informelle des ministres de la justice et des affaires intérieures qui s'est tenue le 23 janvier 2020, le COSI a procédé à un échange de vues à la lumière du rapport conjoint d'Europol, de Frontex et de l'EASO sur la **lutte contre les activités des passeurs dans les Balkans occidentaux**. Les délégations ont soutenu la mise en place d'un échange renforcé d'informations dans les Balkans occidentaux, qui pourrait s'inspirer des mécanismes existants de l'UE. La présence accrue des agences de l'UE dans la région a été jugée bénéfique, dans certains cas, la nécessité d'une coordination plus étroite entre les différents acteurs de l'UE ayant été soulignée par ailleurs. S'appuyant sur les bons résultats opérationnels, le comité a encouragé les partenaires des Balkans occidentaux à s'impliquer davantage dans le cycle politique de l'UE/l'EMPACT.

À la suite de l'adoption du pacte en matière de PSDC civile, les efforts se sont poursuivis au titre de la coopération et dans la perspective du renforcement des synergies et de la complémentarité entre les structures de la PSDC civile et les acteurs JAI. Dans le cadre du **lien entre sécurité intérieure et extérieure**, le COSI et le COPS ont, au cours de la période considérée, donné la priorité à la mise en œuvre du pacte en matière de PSDC civile. Trois mini-concepts distincts relatifs aux enjeux de sécurité mentionnés dans le pacte ont été présentés lors de réunions conjointes des organes de travail JAI-PSDC-Conseil et les travaux sont en bonne voie. Un consensus s'est dessiné en faveur de l'approche fondée sur les mini-concepts pour mettre en œuvre le pacte en matière de PSDC civile au moyen de projets concrets et de projets pilotes dans le cadre des missions d'intérêt.

Les **menaces hybrides** ont été abordées par le COSI; ce travail s'est appuyé sur les conclusions d'un débat d'orientation, basé sur un scénario, qui a eu lieu lors de la réunion ministérielle informelle qui s'est tenue à Helsinki en juillet 2019. Les délégations sont convenues qu'une approche multisectorielle au niveau national et de l'UE devrait être adoptée et elles ont insisté sur le rôle joué par les agences de l'UE à l'appui des efforts déployés par les États membres. Se fondant sur ces travaux, le Conseil a procédé à un débat d'orientation en octobre 2019.

La coopération avec les Balkans occidentaux est restée une **priorité** pour le COSI. Comme l'a rappelé la présidence croate, Il est important, pour la sécurité de l'Europe dans son ensemble, de rapprocher les partenaires des Balkans occidentaux des normes et mécanismes opérationnels de l'UE.

Le COSI s'est penché sur la **gestion de l'information** en en faisant l'un des débats thématiques sur l'avenir de la sécurité intérieure. Dans l'intérêt des utilisateurs finaux, les délégations ont plaidé en faveur d'un cadre stratégique global en matière de gestion de l'information couvrant l'ensemble du circuit des données, de l'accès, l'échange effectif et l'utilisation efficace à la qualité des données et l'analyse des données, en passant par l'automatisation et les mesures visant à garantir des progrès structurés. Le COSI a confirmé la nécessité d'une automatisation accrue, en particulier dans le contexte de l'analyse des mégadonnées. La mise en œuvre de l'interopérabilité a été unanimement considérée comme une priorité absolue, un appel étant lancé pour que l'UE apporte un soutien constant non seulement afin de favoriser la mise en œuvre technique mais aussi afin de prendre en compte la nécessité de créer les "attitudes mentales" nécessaires pour la faire fonctionner en pratique. D'aucuns ont préconisé une plus grande prudence dans l'extension de l'interopérabilité aux systèmes décentralisés avant que la mise en œuvre intégrale de l'ensemble ne soit assurée.

Le comité a continué de porter une attention soutenue au renforcement de la contribution des douanes à la sécurité intérieure. Le COSI a examiné les pistes possibles pour renforcer encore cette coopération, qui est considérée comme essentielle dans la lutte contre la criminalité organisée¹⁰. Les délégations ont mis en avant la bonne coopération des douanes avec le cycle politique de l'UE pour lutter contre la grande criminalité internationale organisée/l'EMPACT et elles ont encouragé un renforcement des synergies avec le 10e plan d'action des douanes.

En ce qui concerne **la formation des services répressifs de l'UE**, qui constitue un autre thème horizontal des débats sur l'avenir de la sécurité intérieure, un consensus s'est exprimé en faveur de l'élaboration de programmes normalisés pour les activités de formation dans l'ensemble de l'UE, en tenant compte des différences nationales, avec des propositions visant à établir des normes de certification de qualité. Un soutien unanime s'est manifesté en faveur de la poursuite du développement des programmes d'échanges.

Le COSI a été régulièrement informé des évolutions de la coopération et de l'interaction entre les agences JAI, par exemple via les rapports sur les activités du **réseau des agences JAI**. Europol et Eurojust assurent la présidence du réseau en 2019 et 2020, respectivement.

Le **groupe de soutien COSI** a de nouveau apporté une aide constante pour faciliter les travaux du COSI, notamment dans le cadre du cycle politique de l'UE pour lutter contre la grande criminalité internationale organisée. Il a préparé les débats du COSI, soit en réglant certaines questions plus techniques, soit en rationalisant et préparant les travaux du COSI.

¹⁰ 7664/1/20 REV 1.

2. QUESTIONS HORIZONTALES

2.1. L'avenir de la sécurité intérieure de l'UE

En juin 2019, le Conseil a consacré un débat d'orientation à "**L'avenir des services répressifs de l'UE**"¹¹ dans le cadre des réflexions collectives sur l'orientation future de la sécurité intérieure.

S'appuyant sur le programme stratégique de l'UE, la présidence finlandaise a intensifié les travaux, notamment au travers d'une série de discussions thématiques portant sur divers aspects de la sécurité intérieure, de la migration et de la justice. L'objectif était de consolider les résultats des discussions avant la fin de l'année et de confirmer la position du Conseil sur l'orientation future dans le domaine de la JAI.

Une attention particulière a été accordée aux défis et aux besoins rencontrés dans le cadre de la mise en œuvre efficace des mesures adoptées, des évolutions technologiques, de la gestion de l'information, de la formation des services répressifs, de la coopération opérationnelle, du rôle des agences JAI de l'UE, etc.

Des discussions ultérieures ont été lancées en juillet 2019, lors de la réunion informelle du COSI, en vue de la session informelle du Conseil JAI, sur la base d'un certain nombre de thèmes horizontaux essentiels. Des débats thématiques ont également eu lieu au sein des groupes compétents, tels que le groupe "Application de la loi", le groupe "Terrorisme" et le groupe "Échange d'informations" (IXIM), et le COSI a poursuivi les travaux préparatoires en vue du débat ministériel. Parmi les sujets qui ont été examinés de façon approfondie figurent le renforcement du cadre de coopération opérationnelle pour les services répressifs, l'impact des nouvelles technologies et des menaces hybrides sur la sécurité intérieure, le rôle des agences JAI de l'UE, la gestion de l'information et l'automatisation, ainsi que la formation des agents des services répressifs.

Dans le cadre de la série de débats qui ont été présentés au COSI en septembre 2019, l'un a porté sur les nouvelles technologies et la sécurité intérieure¹². Il a mis en évidence l'impact des évolutions technologiques sur les services répressifs, et le COSI a indiqué soutenir pleinement la création d'un **pôle d'innovation pour la sécurité intérieure**, dans le cadre duquel les besoins des services répressifs devraient être systématiquement pris en compte lors du déploiement de nouvelles technologies.

¹¹ 9027/19.

¹² 12224/19.

Les résultats des différentes discussions thématiques ont été résumés dans un rapport de la présidence présenté au Conseil en décembre 2019¹³, dans lequel quatre questions essentielles étaient exposées.

Il a été préconisé que les services répressifs observent une **approche proactive des nouvelles technologies**, avec le soutien du pôle d'innovation recommandé, et que l'accent soit mis sur la prise en compte des besoins des services répressifs.

La mise en place d'un cadre global de **gestion efficace de l'information** a été demandée, afin de veiller à ce que toutes les informations existantes nécessaires soient accessibles, traitées, **analysées** et échangées de manière rapide et efficace, de sorte qu'il en découle une action fondée sur le renseignement.

La nécessité de réexaminer le cadre juridique de la coopération transfrontière en matière de répression et le mandat d'Europol afin de les adapter aux réalités actuelles et aux défis à venir a été mise en avant en ce qui concerne la **coopération transfrontière pluridisciplinaire**.

Une **approche globale en matière de sécurité** a été recommandée afin de faire face aux différentes menaces qui pèsent sur la sécurité intérieure. L'importance de travailler de manière plus stratégique, coordonnée et cohérente dans l'ensemble des domaines d'action pertinents et entre les acteurs concernés a été soulignée.

Tout au long de ce débat, il y a eu une large convergence de vues sur la nécessité de garantir des perspectives financières s'inscrivant dans la durée pour les agences JAI de l'UE et pour Europol en particulier, ainsi qu'une affectation adéquate des ressources aux priorités en matière de sécurité intérieure, dans le contexte d'un paysage sécuritaire en perpétuel changement et en rapide évolution. Dans ce contexte, les délégations ont pris note de l'état d'avancement des négociations relatives au prochain CFP 2021-2027¹⁴ et sont convenues de la nécessité de se concerter avec les ministères des finances au niveau national afin de veiller à ce que la nécessité d'allouer les fonds de manière proportionnée aux priorités en matière de sécurité intérieure soit prise en considération dans les négociations relatives au règlement CFP général.

¹³ 14297/19.

¹⁴ 9034/19.

2.2. Évolutions technologiques et sécurité intérieure

2.2.1. Pôle d'innovation de l'UE pour la sécurité intérieure

En vue du débat du Conseil sur les nouvelles technologies et la sécurité intérieure¹⁵, le comité a procédé, en septembre 2019, à un échange de vues dans le cadre de la réflexion générale sur l'avenir de la sécurité intérieure de l'UE. Les délégations ont exprimé leur soutien à la création d'un **pôle d'innovation JAI** hébergé par Europol, tout en soulignant la nécessité d'assurer un **financement adéquat** pour son fonctionnement. En octobre, le Conseil a octroyé un large mandat à cet effet.

Afin de faire avancer les travaux en vue de la mise en place d'un pôle d'innovation de l'UE, le COSI a été invité, en février 2020, à confirmer les grands principes¹⁶ de la mise en place du pôle d'innovation de l'UE pour la sécurité intérieure, en s'appuyant sur le mandat du Conseil, à savoir une orientation générale axée sur la sécurité intérieure, une approche associant plusieurs agences et fondée sur la complémentarité et les synergies des capacités existantes, l'inclusion et l'action collective, l'objectif étant de répondre aux besoins des acteurs de la sécurité et de recenser les possibilités de stimuler l'innovation. Le comité a souligné la nécessité de développer davantage le modèle opérationnel et financier du pôle. Les agences JAI concernées ont été invitées à présenter des projets pilotes susceptibles de mettre en évidence la valeur ajoutée d'une approche interagences par l'intermédiaire du pôle d'innovation de l'UE.

En mai 2020, le COSI a tenu une discussion informelle par vidéoconférence afin de clarifier davantage les grands principes de la mise en place du pôle d'innovation de l'UE pour la sécurité intérieure¹⁷, à la suite du large accord concernant le cadre relatif au pôle qui s'était dégagé lors de sa réunion de février.

Europol, avec le soutien de la Commission, coordonnera les arrangements administratifs nécessaires, y compris l'élaboration de règles de procédure sur le fonctionnement du groupe de pilotage, en vue de leur approbation par le COSI.

¹⁵ 12224/19.

¹⁶ 5757/20.

¹⁷ 7829/20.

2.2.2. Conclusions du Conseil relatives aux nouvelles informations exploitables

À la suite du large soutien recueilli auprès des ministres en faveur de l'initiative de la présidence sur les **nouvelles informations exploitables** lors du Conseil JAI informel de janvier 2019, le COSI a procédé à un échange de vues sur les principaux éléments du concept proposé par la présidence¹⁸. Le COSI a souligné qu'il était urgent de disposer d'un processus simplifié pour aider les services répressifs dans l'ensemble de l'Union à comprendre, à concevoir et à utiliser des technologies et des outils dans le domaine des données numériques, y compris des initiatives en matière de recherche et d'innovation. Europol a présenté une feuille de route pour le développement d'une plateforme de partage de connaissances¹⁹ dans le prolongement de ce débat, et **le Conseil a adopté des conclusions** en juin 2019²⁰.

2.3. Incidence de la COVID-19 sur la sécurité intérieure et le maintien de la continuité opérationnelle

Au printemps 2020²¹, le COSI a placé à l'avant-plan de ses priorités **l'impact de la COVID-19 sur la sécurité intérieure** et le maintien de la continuité opérationnelle des services répressifs. Cette discussion s'inscrivait dans le prolongement de la vidéoconférence informelle des ministres de l'intérieur qui s'est tenue en avril 2020, au cours de laquelle les aspects de la crise liés à la sécurité ont été mis en évidence.

La pandémie de COVID-19 a donné lieu à des changements et à de nouvelles tendances dans le domaine de la grande criminalité organisée, non seulement dans l'UE, mais aussi dans le monde entier. À la suite des confinements et des restrictions imposées aux déplacements transfrontières, les organisations criminelles se sont adaptées aux nouvelles circonstances et ajustent leurs activités aux spécificités de la pandémie. Les organisations criminelles ont considérablement accru leur présence en ligne, ciblant victimes et clients sur l'internet, les réseaux sociaux et le dark net. La pandémie et le confinement lui-même ont stimulé les activités criminelles et frauduleuses liées aux biens et services médicaux. L'activité criminelle s'est rapidement adaptée aux caractéristiques de la demande sur le marché mondial dans le nouveau contexte induit par la COVID-19.

À la suite de la crise, l'Union a mobilisé ses capacités pour veiller à ce que la mutation du paysage criminel et l'impact de la COVID-19 sur la sécurité intérieure fassent l'objet d'un suivi continu afin d'anticiper les évolutions et d'apporter des réponses.

¹⁸ 9035/19.

¹⁹ 13731/19.

²⁰ 9720/19.

²¹ 7828/20.

Dans ce contexte, la nécessité de doter les autorités répressives et judiciaires de compétences adaptées au nouvel environnement est encore plus manifeste. Il est absolument impératif de mettre en place des solutions informatiques flexibles et solides, d'accroître le niveau des nouveaux domaines d'expertise et de disposer de ressources financières suffisantes. La préservation de la continuité opérationnelle est un autre aspect ayant fait l'objet d'une attention particulière. Pendant le confinement, la continuité de la coopération opérationnelle et de l'échange d'informations a été maintenue là où des solutions informatiques, une connectivité entre les autorités et des canaux de communication sécurisés étaient disponibles. Les États membres ont clairement demandé une consolidation du cadre de coopération opérationnelle de l'UE et la mise en place de solutions informatiques à l'échelle de l'UE en vue d'une connectivité accrue et pour développer les échanges d'informations à l'avenir.

3. LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Les années 2019 et 2020 ont été marquées par un recul du nombre et de l'impact des attentats terroristes, mais la lutte contre le terrorisme est demeurée en bonne place parmi les priorités du COSI; une approche pluridisciplinaire est nécessaire pour faire face à cette menace pour la sécurité intérieure de l'Union.

3.1. La réponse de l'UE au terrorisme

Dans la perspective du débat qui devait avoir lieu au sein du Conseil au printemps 2019, le COSI a fait le point sur les progrès accomplis²² depuis 2015 dans la prévention et la lutte contre le terrorisme au niveau de l'UE et a indiqué les orientations possibles pour l'action future.

Le Parlement européen (PE), en sa qualité de colégislateur, a joué un rôle important, non seulement dans l'adoption de nombreux dossiers législatifs, mais également au travers du travail approfondi de la commission spéciale sur le terrorisme²³, qui ont conduit à l'adoption en décembre 2018 d'un rapport de grande ampleur sur la lutte contre le terrorisme, comportant 227 recommandations pour les futurs travaux dans ce domaine. La présidence a lancé un processus de réflexion sur la voie à suivre dans ce domaine, en gardant à l'esprit que l'année 2019 a été marquée par de nombreux changements pour l'UE, qui pourraient avoir une incidence sur sa politique de sécurité intérieure, y compris en ce qui concerne les efforts de lutte contre le terrorisme.

Le comité a procédé à un échange de vues, lors duquel il a relevé le besoin de mettre en œuvre les mesures adoptées et de remédier aux lacunes d'ordre pratique. Il a en outre souligné la nécessité de renforcer les connexions et de continuer à développer le lien entre sécurité intérieure et sécurité extérieure dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.

²² 5569/19.

²³ WK 15093/2018.

3.2. Informations recueillies sur le champ de bataille

Le COPS et le COSI ont examiné la question des **informations recueillies sur le champ de bataille**, sur la base d'un document et d'une présentation émanant du coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme²⁴. L'échange a principalement porté sur la nécessité d'accélérer la mise à disposition de ces informations, à trois fins: le contrôle aux frontières, les enquêtes et les poursuites. Les délégations se sont félicitées des progrès accomplis depuis les derniers débats, tenus en juillet 2017, et ont souligné le caractère transversal du recueil et de l'utilisation d'informations recueillies sur le champ de bataille, qui font intervenir un certain nombre d'acteurs et d'aspects, dans les domaines militaire, répressif et judiciaire.

3.3. Retour des combattants terroristes étrangers

La situation des combattants terroristes étrangers, y compris de ceux qui sont de retour dans leur pays d'origine, et la menace terroriste potentielle qu'ils représentent sont devenues des préoccupations majeures tant au niveau politique qu'au niveau opérationnel. L'action militaire menée par la Turquie dans le nord-est de la Syrie et la volatilité persistante de la situation dans cette région ont exacerbé les inquiétudes concernant le potentiel retour non détecté de personnes soupçonnées d'être des combattants terroristes étrangers. Il est essentiel que les combattants terroristes étrangers non européens soient détectés s'ils tentent de franchir les frontières extérieures de l'UE et que des mesures soient prises dès réception de renseignements concernant l'identité de personnes soupçonnées d'être des combattants terroristes étrangers non européens. Le COSI a procédé à un échange de vues sur les grandes lignes d'un processus consistant à entrer dans le SIS des informations que des pays tiers de confiance transmettraient concernant des personnes soupçonnées d'être des combattants terroristes étrangers²⁵, ce qui a permis de mieux comprendre les possibilités existantes dans le cadre de la législation de l'UE et des législations nationales et de répertorier les éléments qui pourraient être rationalisés davantage.

²⁴ 6336/19 RESTREINT UE/EU RESTRICTED + ADD 1 RESTREINT UE/EU RESTRICTED + ADD 2.

²⁵ 7741/20.

3.4. L'extrémisme violent de droite

Il a été jugé opportun et pertinent de faire avancer cette discussion en vue de la tenue d'un débat politique de haut niveau, à la suite des récents attentats motivés par cette forme de terrorisme. Dans le cadre de la préparation du débat qui se tiendra au sein du Conseil en décembre 2019 et dans le prolongement des discussions qui ont eu lieu au sein du groupe "Terrorisme", le comité a souligné la nécessité de suivre et de consigner l'évolution de la situation en ce qui concerne l'extrémisme violent et le terrorisme de droite²⁶. Les échanges ont mis en évidence les différences entre les approches adoptées dans les États membres, qui peuvent conduire à ne disposer que d'une image partielle et insuffisante de la menace, le rôle de l'internet a en outre été abordé et la nécessité de poursuivre la réflexion sur la manière de lutter contre la propagande terroriste en ligne, quelle que soit l'idéologie sous-jacente, a été jugée prioritaire.

3.5. Évaluation de la menace en matière de lutte contre le terrorisme dans l'UE

Conformément à la procédure établie²⁷, le COSI a approuvé chaque semestre les recommandations formulées au niveau de l'UE en ce qui concerne l'évaluation de la menace en matière de lutte contre le terrorisme dans l'UE^{28 29 30}. Les recommandations de mai 2019 ont entre autres souligné la nécessité de s'attaquer à l'extrémisme violent motivé par des considérations politiques ou idéologiques et au terrorisme sous toutes ses formes, en tenant compte également de la polarisation croissante de la société.

3.6. Menace CBRN

Le comité a accueilli avec intérêt la présentation de la Commission sur la réponse apportée par l'UE aux risques CBRN (chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires) et sur la possible voie à suivre, surtout en vue de faire face au risque accru signalé dans l'utilisation potentielle d'armes chimiques et biologiques.

²⁶ 12225/19.

²⁷ 13414/1/17 REV 1.

²⁸ 9044/1/19.

²⁹ 13709/1/19 REV 1.

³⁰ 7740/20.

3.7. Lutte contre l'antisémitisme: point de la situation et prochaines étapes

À la suite de l'attentat perpétré le 9 octobre 2019 contre une synagogue à Halle (DE), la Commission a informé le comité des travaux en cours dans ce domaine. Dans le prolongement de la déclaration sur la lutte contre l'antisémitisme et la mise en place d'une approche commune en matière de sécurité afin de mieux protéger les communautés et institutions juives en Europe, approuvée par le Conseil le 6 décembre 2018³¹, la Commission a mis en place un groupe de travail sur la mise en œuvre de cette déclaration du Conseil, auquel participent les États membres et les communautés juives. Pour appuyer cette mise en œuvre, des fonds ont été mis à disposition au titre du FSI-Police.

³¹ 15213/18.

4. LE CYCLE POLITIQUE DE L'UE POUR LUTTER CONTRE LA GRANDE CRIMINALITE INTERNATIONALE ORGANISEE/L'EMPACT

En 2010, un cycle politique de quatre ans a été mis en place par l'UE afin de créer un cadre de continuité durable en ce qui concerne la lutte contre la grande criminalité internationale organisée. Il est devenu le cadre principal pour la coopération opérationnelle dans l'ensemble de l'UE en vue de lutter contre les principales menaces criminelles pesant sur la sécurité intérieure au niveau de l'UE.

L'une des grandes caractéristiques du cycle politique de l'UE est son caractère intégré et pluridisciplinaire, en ce sens qu'il utilise et met en cohérence la contribution complémentaire de tous les intervenants, quels que soient l'agence et la discipline, et que, dans le même temps, il intègre différents types d'outils et d'activités pour mettre en œuvre les priorités de l'UE en matière de lutte contre la criminalité³².

Cette approche multi-disciplinaire réduit les obstacles qui, autrement, seraient difficiles à surmonter, comme les différences dans les compétences, les mandats et les méthodes de travail des différents acteurs intervenant au niveau national et au niveau de l'UE ainsi que dans le cadre de l'action intérieure ou extérieure et comme la nature complexe et transfrontière de la grande criminalité organisée, qui impose le recours à une large palette d'outils et d'approches si l'on veut la combattre efficacement.

Le bilan positif du cycle politique de l'UE est démontré par des résultats opérationnels convaincants (annexe III)³³, dont font régulièrement état les chefs de file des plans d'action opérationnels et qui sont obtenus également grâce aux journées d'action commune. Il est tout aussi important que le cycle politique de l'UE ait apporté une nouvelle dimension pour la coopération entre les structures établies au niveau national et de l'UE et qu'il ait donné la possibilité d'élaborer de nouvelles approches fondées sur son cadre pluridisciplinaire.

En 2019 il a donné des résultats concrets, avec 8 000 arrestations, y compris des cibles de grande importance, l'identification de plus de 1 400 victimes de la traite d'êtres humains et de la pédopornographie en ligne, la prévention de la fraude dans l'intérêt de l'UE (400 millions d'euros), la saisie ou le gel d'avoirs d'origine criminelle (77 millions d'euros) et la saisie de 75 tonnes de drogues et de produits chimiques et de 6 000 armes à feu³⁴.

³² 14884/1/18 REV 1.

³³ [7623/20](#)

³⁴ <https://www.consilium.europa.eu/media/44281/information-note-empact.pdf>.

4.1 Mise en œuvre et examen du cycle politique de l'UE pour lutter contre la grande criminalité internationale organisée

Le COSI joue un rôle central dans l'orientation du processus du cycle politique de l'UE. Comme indiqué dans le mandat du cycle politique de l'UE³⁵, le COSI évalue avec attention la mise en œuvre des PAO, y compris la participation des États membres et d'autres acteurs, afin de s'assurer de leur engagement et de garantir l'affectation requise de ressources humaines et financières. Le comité assure le suivi des progrès des PAO deux fois par an, sur la base des conclusions d'Europol sur la mise en œuvre des PAO et des rapports des chefs de file et des coordinateurs nationaux de l'EMPACT³⁶.

L'élément principal mis en évidence au cours du trio de présidences en ce qui concerne la mise en œuvre du cycle politique de l'UE était la reconnaissance de la nécessité de mettre à jour le mécanisme de rapports afin de faire en sorte que les rapports sur la mise en œuvre des PAO soient plus rationnels³⁷. Cela a été fait et un nouveau mécanisme de rapports, qui sera présenté en détail à un stade ultérieur, a été créé en février 2020³⁸. Les excellents résultats opérationnels ont également été présentés, ainsi que la coopération renforcée avec les partenaires/pays extérieurs à l'UE, la maturité du cycle politique de l'UE ainsi que son efficacité et son succès.

4.2 SOCTA UE 2021

Les conclusions du Conseil sur la poursuite du cycle politique de l'UE pour lutter contre la grande criminalité internationale organisée pour la période 2018-2021³⁹ ont chargé Europol, ainsi que les États membres, la Commission et d'autres agences JAI, de préparer le document SOCTA UE 2021 - exigences clients en vue d'une validation par le COSI avant juillet 2019, qui a été approuvé par le COSI⁴⁰ en mai 2019.

³⁵ 14884/1/18 REV 1.

³⁶ 8686/19.

³⁷ 9036/19.

³⁸ 5002/20.

³⁹ 7704/17.

⁴⁰ 9038/1/19 REV 1.

Dans l'évaluation de la SOCTA UE 2017 et sa méthodologie, plusieurs améliorations avaient été suggérées par les États membres et Europol. Ces mises à jour ont été prises en compte dans le document de la SOCTA UE 2021 - exigences clients et ont fourni des orientations pour la mise à jour de la **méthodologie SOCTA UE 2021**, telles que l'inclusion de l'analyse environnementale pour identifier les tendances et les vulnérabilités en matière de collecte et d'analyse des données. La méthodologie révisée de la SOCTA UE 2021⁴¹ a été approuvée par le COSI en janvier 2020.

4.3 Évaluation indépendante

Une évaluation indépendante⁴² du cycle politique de l'UE pour 2018-2021 a été lancée, conformément aux conclusions du Conseil sur la poursuite du cycle politique de l'UE pour lutter contre la grande criminalité internationale organisée pour la période 2018-2021⁴³, pour qu'elle contribue au prochain cycle politique de l'UE.

L'objectif de l'évaluation est d'évaluer, de manière générale, si, et dans quelle mesure, le cycle politique de l'UE pour la période 2018-2021, y compris la SOCTA UE, a atteint son objectif global consistant à lutter de manière cohérente et méthodologique contre les menaces les plus importantes de la grande criminalité organisée qui touchent l'UE, en encourageant la coopération entre tous les acteurs concernés⁴⁴, ainsi qu'à proposer des mesures concrètes visant à améliorer les prochains cycles politiques de l'UE.

L'évaluation indépendante fournira un aperçu des résultats obtenus et des obstacles rencontrés au cours du cycle 2018-2021, ainsi que leurs causes. Elle permettra d'identifier les meilleures pratiques et des mesures concrètes sous la forme de recommandations exploitables en vue de rationaliser et d'améliorer l'efficacité et l'efficience des prochains cycles politiques de l'UE⁴⁵.

Les États membres et les agences JAI participent à l'évaluation par divers moyens, y compris des questionnaires et des entretiens, et éventuellement des visites d'étude, et, si nécessaire, par d'autres moyens de contrôle.

⁴¹ 13732/1/19 REV 1.

⁴² 10993/19.

⁴³ 7704/17.

⁴⁴ 15358/10.

https://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/jha/117583.pdf.

⁴⁵ 11163/19.

En juillet 2019, les délégations du groupe de soutien COSI étaient invitées à procéder à un échange de vues sur les principaux éléments de l'évaluation exposés dans le document de la Commission, ainsi que sur les aspects relatifs au suivi de l'évaluation présentés dans ledit document. En conséquence, un groupe consultatif a été mis en place pour faciliter l'évaluation, et le document de la Commission a été révisé sur la base des observations écrites formulées à la suite de la réunion du groupe de soutien COSI⁴⁶.

Un document de travail a été soumis au groupe de soutien COSI en avril 2020 et les délégations ont pris note des conclusions préliminaires de l'étude d'évaluation et des activités menées jusqu'en avril 2020⁴⁷. L'évaluation reste sur la bonne voie malgré la pandémie de COVID-19.

4.4 Financement

Des efforts continus ont été déployés pour rationaliser le financement du cycle politique de l'UE. En mai 2019, les délégations du groupe de soutien COSI ont procédé à un échange de vues sur les résultats et les recommandations du 3^e atelier du groupe d'experts sur le financement, indiquant les aspects qui devraient avoir la priorité, et devraient être traités ultérieurement par le COSI.

En 2019, sur les 4 millions d'euros du budget global de l'EMPACT, 3 millions ont été alloués à des subventions de montant élevé et 1 million à des subventions de faible montant⁴⁸. À la suite du débat tenu au sein du groupe de soutien COSI en ce qui concerne le budget proposé pour 2020 en septembre, il a été convenu d'allouer davantage de fonds aux subventions à faible montant, compte tenu du très bon taux d'absorption et de la flexibilité qu'elles offrent.⁴⁹ En outre, conformément au débat du COSI, la priorité horizontale de la fraude documentaire a bénéficié pour la première fois d'un financement direct de 100 000 euros. Le COSI continuera à suivre l'allocation des financements. Le COSI a pris note d'un financement spécifique conséquent provenant d'autres institutions/agences/réseaux de l'UE⁵⁰, soulignant l'engagement de ces partenaires à soutenir l'EMPACT.

⁴⁶ 1163/1/19 REV 1.

⁴⁷ WK 4357/20.

⁴⁸ 10992/19.

⁴⁹ 10992/1/19 REV 1.

⁵⁰ 7409/1/20 REV 1.

4.5 Mécanisme de rapports

En février 2020, les délégations ont reçu une version révisée du projet de **mécanisme de rapports**⁵¹ pour le cycle politique de l'UE pour la période 2018-2021, à la suite des recommandations formulées par les coordinateurs nationaux de l'EMPACT lors d'une réunion de groupe de travail organisée à cet effet par Europol le 26 juin 2019 et lors d'un atelier qui s'est tenu pendant la réunion des coordinateurs nationaux de l'EMPACT du 30 octobre⁵² 2019.

Les délégations ont examiné le document révisé en vue de son adoption et un consensus général s'est dégagé en ce qui concerne le nouveau modèle de planification et de rapports, qui a été jugé plus convivial et rationalisé⁵³.

4.6 Visibilité

Le COSI a par ailleurs donné des orientations relatives au renforcement de l'identité du cycle politique de l'UE en mai 2018 et il a adopté une série de recommandations visant à améliorer la communication sur le cycle politique de l'UE/de l'EMPACT⁵⁴, sur la base des réflexions et discussions des points de contact médias nationaux des États membres. La série de recommandations a été concrétisée dans le mandat révisé du cycle politique de l'UE⁵⁵ et, en tenant dûment compte des observations reçues des coordinateurs nationaux de l'EMPACT⁵⁶, un suivi de la mise en œuvre des recommandations médias⁵⁷ a été présenté au groupe de soutien COSI en mai 2020. Sur la base des contributions reçues, le groupe a recommandé l'élaboration d'une **feuille de route dans le domaine de la communication** qui améliorerait la visibilité de l'EMPACT à long terme⁵⁸.

Une mesure supplémentaire prise pour accroître la visibilité du cycle politique de l'UE et promouvoir les résultats concrets des PAO et les travaux du COSI/ du groupe de soutien COSI a été de rendre publiques les **fiches d'information**⁵⁹ présentant les résultats, en même temps que la **vidéo promotionnelle**⁶⁰ annuelle.

⁵¹ 5002/20.

⁵² WK 12513/19.

⁵³ 5002/1/20 REV 1.

⁵⁴ 7909/18.

⁵⁵ 14884/1/18 REV 1.

⁵⁶ WK 4395/20.

⁵⁷ 7434/20.

⁵⁸ 7434/1/20 REV 1.

⁵⁹ 7623/20.

⁶⁰ <https://newsroom.consilium.europa.eu/videos/127612-empact-2019-results-20200602>.

4.7 Journées d'action commune

Lors de la réunion du groupe de soutien COSI de novembre 2019, les délégations ont fait le point sur l'évaluation des journées d'action commune de 2019 présentée par Europol et ont fourni des orientations stratégiques sur les objectifs et priorités en matière de lutte contre la criminalité qui devraient être pris en compte dans le cadre des journées d'action commune de 2020⁶¹.

Dans le prolongement des orientations stratégiques fournies par le COSI, les délégations ont marqué leur accord sur le projet de concept de journées d'action commune de 2020 sur la base d'une note préparée par Europol en consultation avec Frontex⁶².

⁶¹ 13737/19.

⁶² 5619/20 RESTREINT UE/EU RESTRICTED.

5. GRANDE CRIMINALITE INTERNATIONALE ORGANISEE - AXES THEMATIQUES

5.1 Renforcement des enquêtes financières, y compris en ce qui concerne les BRA

Après deux discussions préparatoires menées au sein du groupe "Application de la loi" en janvier et février 2020, le COSI a tenu un débat thématique le 21 février 2020 sur l'adoption d'une approche plus globale des enquêtes financières, englobant des mesures portant sur le recouvrement et la confiscation des avoirs, la coopération entre les cellules de renseignement financier (CRF) et le rôle d'Europol dans cette coopération, ainsi que sur les paiements en espèces et les paiements virtuels. Dès lors, le COSI a chargé le groupe "Application de la loi" d'élaborer un projet de **conclusions du Conseil**, qui devait être examiné plus en détail par le COSI en mai 2020 et approuvé par le Conseil en juin 2020⁶³.

Le texte final des conclusions du Conseil souligne la nécessité de renforcer la coopération et les synergies dans la conduite des enquêtes financières et l'échange d'informations financières entre les CRF, les bureaux de recouvrement des avoirs, ainsi que les autorités douanières, fiscales et répressives.

En outre, dans ses conclusions, le Conseil invite la Commission à envisager de renforcer le cadre juridique relatif à la gestion des biens gelés en vue d'une éventuelle confiscation ultérieure⁶⁴, à inclure le principe de la planification avant saisie, à accorder aux BRA des pouvoirs supplémentaires, par exemple des pouvoirs conservatoires de gel temporaire d'urgence afin d'écartier le risque de disparition des avoirs. La Commission est également invitée à envisager de renforcer encore le cadre juridique afin d'interconnecter les registres nationaux centralisés des comptes bancaires, à examiner la nécessité d'améliorer encore le cadre juridique applicable aux actifs virtuels ou à reprendre avec les États membres le débat sur la nécessité d'une limitation législative des paiements en espèces au niveau de l'UE.

⁶³ 8927/20 et CM 2664/20 (déclaration de l'Autriche et de l'Italie).

⁶⁴ Directive concernant la confiscation (directive 2014/42), article 10, paragraphe 2.

5.2 Trafic de drogues

Lors de la réunion du groupe "Application de la loi" qui s'est tenue en février et à laquelle le GHD a été invité, la présidence a présenté un document de réflexion sur le thème de la lutte contre le trafic de drogue. L'accent y était mis sur le renforcement de la coopération avec les partenaires des Balkans occidentaux, mais il a également été fait référence au contexte plus large, comme la coopération avec la DEA américaine et les services répressifs des pays d'Amérique latine.

Par la suite, le COSI a tenu un débat thématique à la lumière du rapport 2019 sur les marchés des drogues dans l'UE, soulignant la nécessité de faire de la politique de lutte contre la drogue une plus grande priorité politique. Les délégations sont convenues que l'ampleur de la menace pour la sécurité de l'UE justifiait de renouveler l'attention politique portée à la situation en matière de drogue, et qu'il y avait lieu d'accroître les efforts visant à démanteler le trafic de drogue dans le cadre d'une politique intégrée, équilibrée et fondée sur des données probantes. Il convient d'intensifier la coopération entre les États membres et entre les autorités répressives, judiciaires, douanières et fiscales. Il est nécessaire de mettre davantage l'accent sur les grandes plaques tournantes de la drogue, l'utilisation du dark net et des services postaux, la criminalistique, les nouvelles technologies, les enquêtes financières et la confiscation des produits du crime, ainsi que sur le ciblage des criminels de haut rang afin de rompre l'ensemble du cycle d'activités criminelles. Des partenariats internationaux plus étroits devraient être développés avec les pays voisins de l'UE et sur les principaux circuits utilisés pour le trafic. Le COSI a chargé le GHD, renforcé par le groupe "Application de la loi", de recenser les mesures qui peuvent être prises pour améliorer la réponse apportée par l'UE en matière de trafic de drogues.

En mai 2020, le COSI a **approuvé un ensemble stratégique et opérationnel de mesures visant à renforcer la lutte contre le trafic de drogues**⁶⁵.

⁶⁵ 7743/20, dont la version révisée figure dans le doc. COSI 7743/1/20 REV 1.

5.3 Trafic de migrants et traite des êtres humains

Les délégations ont procédé à un échange de vues sur l'état d'avancement⁶⁶ de la mise en œuvre d'un ensemble de mesures complet et opérationnel destiné à renforcer la lutte contre les réseaux de trafic de migrants⁶⁷, soulignant l'importance du sujet et soutenant fermement l'idée de s'attaquer aux différentes questions opérationnelles exposées dans le débat.

Le COSI a fait le point⁶⁸ sur l'action actuellement menée par l'UE sur la route de la Méditerranée orientale pour lutter contre le trafic de migrants. Un consensus s'est dégagé en faveur d'un renforcement des capacités et de l'état de préparation de l'UE ainsi que de la reconnaissance des excellents résultats obtenus dans le cadre du cycle politique de l'UE/de l'EMPACT FII.

Dans le prolongement des discussions menées lors de la réunion informelle des ministres de la justice et des affaires intérieures qui s'est tenue le 23 janvier 2020, les délégations ont procédé à un échange de vues à la lumière du rapport conjoint d'Europol, de Frontex et de l'EASO sur la lutte contre les activités des passeurs dans les Balkans occidentaux⁶⁹. Les délégations ont soutenu, sur le principe, la mise en place, dans les Balkans occidentaux, d'un mécanisme permettant d'accroître l'échange d'informations, par exemple des systèmes nationaux d'enregistrement biométrique/de partage de données concernant les demandeurs d'asile et les migrants en situation irrégulière, qui pourraient s'inspirer d'EURODAC, ainsi que la poursuite du déploiement de SIENA. La présence accrue des agences de l'UE dans la région est jugée utile dans certains cas, la nécessité d'une coordination plus étroite entre les différents acteurs de l'UE ayant été soulignée par ailleurs. S'appuyant sur les résultats opérationnels positifs, le comité a encouragé les partenaires des Balkans occidentaux à s'impliquer davantage dans le cycle politique de l'UE/l'EMPACT. Le COSI a de nouveau invité la Commission et les agences concernées à se pencher sur la question de la fonction de suivi des médias sociaux à la suite de l'arrêt du programme de l'EASO, conformément à l'avis du CEPD.

Le COSI a pris acte de l'analyse des risques pour 2020 établie par Frontex. Sur la base des menaces et des vulnérabilités recensées en matière de gestion des frontières, Frontex a planifié et mené des activités opérationnelles conjointes pour prévenir, détecter et combattre la migration illégale et la criminalité transfrontière aux frontières extérieures et dans les pays tiers voisins. Cet effort commun calculé est, lorsque cela est nécessaire et efficace, réalisé à moyen et long terme.

⁶⁶ 13439/19.

⁶⁷ 15250/18.

⁶⁸ 13974/19.

⁶⁹ 5312/20.

Le développement du corps permanent et des activités opérationnelles de Frontex en tant que développement de la coopération entre les agences européennes de garde-frontières et de garde-côtes et élargissement de la collaboration avec les pays tiers repose sur une gestion européenne intégrée des frontières.

La Commission a présenté au groupe de soutien COSI le deuxième rapport sur les progrès réalisés⁷⁰, publié en décembre 2018 et établi conformément à l'article 20 de la directive 2011/36/UE concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène ainsi que la protection des victimes. Ce rapport a mis en évidence une augmentation de la traite interne ainsi que de l'exploitation du flux migratoire aux fins de la traite des êtres humains. Le rapport a également été présenté lors des réunions du CATS et du CSIFA, ainsi que lors de la réunion de lancement du plan d'action opérationnel relatif à la traite des êtres humains.

5.4 Groupes organisés de type mafieux

En septembre 2019, la délégation italienne a présenté au COSI un document de réflexion concernant la menace que représentent des organisations de plus en plus actives, qui se caractérisent par la "flexibilité structurelle" et la "transnationalité" de leurs actions. Il a spécifiquement été fait référence à la 'Ndrangheta et plusieurs points de discussion ont été soulevés. Les délégations ont pris acte de ce document.

5.5 Fraude documentaire

La fraude documentaire est restée une menace transversale et une priorité de l'EMPACT, car il s'agit d'un catalyseur pour de nombreux autres domaines de la criminalité, mais surtout aux frontières où elle constitue un risque grave pour la sécurité intérieure qui ne se limite pas à la migration irrégulière.

Étant donné qu'il s'agit d'une compétence essentielle des garde-frontières, Frontex a étendu son échange de données/d'informations dans le cadre d'un réseau d'analyse des risques spécifique et a créé de nouveaux tableaux de bord du FED sur la fraude documentaire pour les analystes des États membres de l'UE, a procédé à une appréciation de la situation au niveau stratégique sous la forme d'analyses annuelles des risques axées sur la fraude documentaire et a élaboré plusieurs manuels thématiques.

En outre, pour la première fois, le COSI a obtenu un budget spécifique pour cette priorité transversale, qui a permis de mener plusieurs actions opérationnelles et techniques soutenues par Europol et le groupe de haut niveau chargé des questions liées à la fraude documentaire.

⁷⁰ 15677/18 + ADD 1.

6. LIEN ENTRE SECURITE INTERIEURE ET SECURITE EXTERIEURE

6.1 Coopération entre la PSDC et la JAI: pacte en matière de PSDC civile

Le COPS et le COSI sont revenus sur le pacte en matière de PSDC civile, mettant l'accent sur sa mise en œuvre. En février 2019, le SEAE a fourni aux délégués des informations actualisées sur le plan d'action conjoint SEAE/Commission et sur les efforts actuellement déployés pour renforcer la coopération entre la PSDC et la JAI, et a souligné le rôle clé joué par les plans nationaux de mise en œuvre. Le SEAE a attiré l'attention sur ses efforts pour collaborer avec la Commission, Europol, Frontex et le CEPOL afin de permettre l'élaboration d'un plan d'action global, qui prévoirait également la possibilité de développer de nouvelles formes de coopération entre les acteurs de la PSDC et ceux de la JAI. Les États membres se sont accordés sur la nécessité d'une mise en œuvre effective du pacte et d'une collaboration plus étroite entre les acteurs de la PSDC et ceux de la JAI.

En ce qui concerne la mise en œuvre du pacte en matière de PSDC civile, un consensus s'est dessiné en faveur de l'approche fondée sur les mini-concepts pour y procéder au moyen de projets concrets et de projets pilotes dans le cadre des missions d'intérêt. Le COPS et le COSI ont débattu, sur la base d'un document du SEAE⁷¹, de l'éventuelle mise en place d'un projet pilote au Niger sur la plateforme de coordination en matière de criminalité organisée. Le débat a montré la nécessité de clarifier un certain nombre de questions avant de décider d'un tel projet.

6.2 Menaces hybrides

Le comité a salué le rapport de la présidence⁷² ainsi que la présentation relative aux conclusions d'un débat d'orientation basé sur un scénario qui a eu lieu lors de la réunion ministérielle informelle tenue à Helsinki en juillet 2019. Les délégations sont convenues qu'une approche multisectorielle au niveau national et de l'UE devrait être adoptée. Elles ont en outre insisté sur le rôle joué par les agences de l'UE à l'appui des efforts déployés par les États membres. À la lumière des discussions menées lors de ladite réunion, un débat d'orientation s'est tenu au Conseil en octobre 2019.

⁷¹ WK 10339/19.

⁷² 12226/1/19 REV 1.

Le COSI et le COPS ont mené une discussion commune sur la lutte contre les menaces hybrides, sur la base d'un document de réflexion de la présidence⁷³. Une large convergence de vues a été constatée entre les délégations sur la portée et la nécessité d'une approche de l'UE dans ce domaine, qui nécessite également la mise en place d'outils internes et externes. Le rôle joué par les missions PSDC en matière de lutte contre les menaces hybrides dans leur domaine d'activité a été mis en évidence.

⁷³ WK 10276/19.

7. COOPERATION AVEC LES PARTENAIRES DES BALKANS OCCIDENTAUX

Le renforcement de la coopération avec les partenaires des Balkans occidentaux figurait parmi les principales priorités de la présidence croate et constituait un thème transversal dans un certain nombre de débats tenus au niveau du groupe de travail et au sein du COSI en ce qui concerne d'importants domaines de la sécurité intérieure tels que les drogues illicites, le trafic de migrants et la coopération opérationnelle.

Compte tenu de la complexité et de l'imbrication des menaces qui pèsent sur la sécurité, y compris dans les cas du marché des drogues illicites et des groupes criminels organisés, il a été préconisé, à titre de mesure nécessaire pour lutter contre le **trafic de drogues** et les activités illicites des groupes criminels organisés, de renforcer encore la coopération entre l'UE et les partenaires des Balkans occidentaux, le recours au cycle politique de l'UE/à l'EMPACT étant recommandé à cet égard, en offrant une plateforme pluridisciplinaire pour cibler certaines régions et certains groupes criminels organisés. D'autres points ont également été soulevés au sein du COSI, tels que l'idée de renforcer encore la coopération opérationnelle entre la police, les gardes-frontières et les autorités douanières des États membres et des pays tiers, et en particulier les partenaires des Balkans occidentaux, ainsi que de leur fournir davantage de "savoir-faire" de l'UE sous la forme d'un soutien technique et d'un appui pour faire face aux obstacles relatifs aux cadres organisationnel, législatif et procédural.

Dans le prolongement des discussions menées lors de la réunion informelle des ministres de la justice et des affaires intérieures qui s'est tenue le 23 janvier 2020, les délégations ont procédé à un échange de vues à la lumière du rapport conjoint d'Europol, de Frontex et de l'EASO sur les activités des passeurs dans les Balkans occidentaux (doc. 5312/20).

Les délégations ont soutenu, sur le principe, la mise en place, dans les Balkans occidentaux, d'un mécanisme permettant d'accroître l'échange d'informations, notamment par des systèmes nationaux d'enregistrement biométrique/de partage de données concernant les demandeurs d'asile et les migrants en situation irrégulière, systèmes qui pourraient s'inspirer d'EURODAC, ainsi que la poursuite du déploiement de SIENA. La présence accrue des agences de l'UE dans la région est jugée utile dans certains cas, la nécessité d'une coordination plus étroite entre les différents acteurs de l'UE ayant été soulignée par ailleurs. S'appuyant sur les bons résultats opérationnels, le comité a encouragé les partenaires des Balkans occidentaux à s'impliquer davantage dans le cycle politique de l'UE/l'EMPACT. Frontex est restée attachée à une coopération sur le long terme avec les partenaires du réseau d'analyse des risques pour les Balkans occidentaux. Cette coopération offre une appréciation actualisée de la situation et des capacités d'analyse renforcées qui peuvent guider les réponses stratégiques et opérationnelles les plus appropriées aux menaces communes. Le COSI a de nouveau invité la Commission et les agences concernées à se pencher sur la question de la fonction de suivi des médias sociaux à la suite de l'arrêt du programme de l'EASO, conformément à l'avis du CEPD.

8. GESTION DE L'INFORMATION

Au cours du second semestre de 2019, la présidence FI a lancé une discussion approfondie à ce sujet, dans le cadre de la réflexion en cours sur l'avenir de la sécurité intérieure de l'UE⁷⁴. Les États membres ont souligné que la **gestion de l'information** devrait rester à l'ordre du jour du Conseil, l'accent étant mis sur la nécessité d'examiner l'ensemble du cycle des données, depuis l'accès à celles-ci jusqu'à leur échange efficace et leur utilisation, afin de garantir une approche systématique. Les États membres ont en outre mis en exergue la perspective de l'utilisateur final dans le contexte des évolutions futures, ainsi que l'importance d'une utilisation pleine et entière des outils (juridiques et techniques) existants. Le renforcement du rôle d'Europol en tant que pôle d'information a également été abordé. Il a été confirmé que l'automatisation était essentielle pour faire face à l'augmentation des flux de données, la normalisation constituant une condition préalable.

En novembre 2019, l'eu-LISA a présenté au COSI un exposé sur l'**intelligence artificielle** dans la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle⁷⁵; les participants lui ont réservé un accueil favorable et ont apporté quelques contributions assez longues. Plusieurs idées ont été avancées, telles que la nécessité de mettre au point, pour l'ensemble de l'UE, des algorithmes communs dans des domaines spécifiques, la normalisation constituant une priorité initiale. Le pôle d'innovation au niveau d'Europol, dont il avait été question auparavant, a plusieurs fois été mentionné. Toutefois, comme il a également été souligné, ce n'est qu'une fois que ces points auront été traités au sein des groupes d'experts que des décisions politiques devraient être prises pour adopter des mesures. En règle générale, le rôle que l'IA peut jouer en matière de sécurité intérieure a été apprécié à sa juste valeur, d'un point de vue tant stratégique que pratique, et il a été admis qu'il s'agissait d'un domaine devant faire l'objet d'un examen plus approfondi, à condition de prévoir un cadre de garanties rigoureux.

⁷⁴ 13510/19.

⁷⁵ 12783/19.

Les deux nouveaux **règlements sur l'interopérabilité** (UE) 2019/817 et (UE) 2019/818 sont entrés en vigueur le 11 juin 2019 et la mise en œuvre de ces actes a été l'une des grandes priorités de la présidence finlandaise. Les procédures opérationnelles et l'incidence de l'interopérabilité sur les utilisateurs finaux (autorités des États membres) doivent faire l'objet de travaux approfondis, à examiner au sein des structures du Conseil, pour optimiser la valeur ajoutée opérationnelle du cadre d'interopérabilité. En septembre 2019, la présidence a présenté au COSI un document exposant les différents aspects de la mise en œuvre des nouveaux règlements relatifs à l'interopérabilité et lui a soumis plusieurs questions qu'il conviendrait de circonscrire plus précisément dans le cadre de la mise en œuvre de ces règlements. Le débat a montré qu'il fallait redoubler d'efforts pour aborder les différentes étapes de l'application de la législation relative à l'interopérabilité.

Selon le consensus général, tenir le COSI informé, d'une part, de l'état d'avancement de la mise en œuvre et, de l'autre, des questions susceptibles de devoir être traitées pourrait contribuer au renforcement de l'application en temps utile du cadre d'interopérabilité.

9. DOUANES: RENFORCEMENT DE LA CONTRIBUTION DES DOUANES A LA SECURITE INTERIEURE

Le COSI continué de placer la coopération avec les autorités douanières parmi ses priorités au cours de la période couverte par le rapport. Le comité a pris note de l'adoption de la stratégie actualisée pour la coopération future entre les douanes et les services répressifs. Sur la base du document de réflexion⁷⁶, le COSI a fait le point sur les travaux approfondis menés par la présidence pour renforcer la contribution des douanes à la sécurité intérieure et a examiné les possibilités, dans le cadre des compétences établies et conformément à la législation nationale, de renforcer encore cette coopération, considérée comme essentielle dans la lutte contre la criminalité organisée. Il a été noté que Frontex avait accompli des progrès ce qui concerne le rapprochement des gardes-frontières, des douanes et de la police dans le cadre des activités opérationnelles de l'agence ciblant la criminalité transfrontalière.

La présence des autorités douanières au sein de l'EMPACT n'a cessé de se renforcer: en 2020, elles ont participé à dix activités dans le cadre des plans d'action opérationnels de l'année et elles les ont codirigées dans deux cas⁷⁷. Les délégations ont mis en avant la coopération positive des douanes avec le cycle politique de l'UE et elles ont encouragé une intensification des synergies avec le plan d'action des douanes. Une feuille de route a été présentée lors de la réunion du GCD du 26 novembre 2019 sur l'intégration des douanes dans la SOCTA.

Le COSI a examiné les possibilités de coopération entre les PAO du cycle politique de l'UE et le 10^e plan d'action du GCD afin de créer des synergies et a approuvé la voie à suivre proposée⁷⁸.

⁷⁶ 13975/19.

⁷⁷ 7069/20.

⁷⁸ 7664/1/20 REV 1.

10. FORMATION

La question de la formation des services répressifs, assurée par les agences concernées de l'UE, est venue compléter la série de débats thématiques sur l'avenir de la sécurité intérieure de l'UE. En novembre 2019, le COSI a tenu un débat animé et passionné sur la formation des services répressifs dans le cadre des discussions sur l'avenir de la sécurité intérieure de l'UE⁷⁹. Un consensus s'est dégagé sur l'importance stratégique de la formation et sur la nécessité d'investir davantage dans ce secteur, notamment en ce qui concerne les nouvelles technologies. Les États membres ont indiqué qu'il était nécessaire de renforcer la formation dans des domaines tels que la cybercriminalité et l'interopérabilité.

Un large consensus s'est exprimé en faveur de l'élaboration de programmes normalisés pour les activités de formation dans l'ensemble de l'UE, en tenant compte des différences nationales, et des propositions visant à établir des normes de certification de qualité ont été présentées. La poursuite du développement de programmes d'échange associant des étudiants a recueilli un soutien unanime et les exemples existants ont été rappelés: formation mutualisée FR-ES, programme d'échanges d'étudiants BG-DE. Une délégation a réitéré l'appel à créer un pilier éducation au sein du laboratoire de l'innovation et, dans le même ordre d'idées, les appels lancés pour que le CEPOL joue un rôle plus important dans la R&D et noue des liens plus étroits avec le monde universitaire.

Des appels ont été lancés en vue de financer adéquatement le CEPOL et de mettre à jour son mandat si nécessaire afin d'inclure toute tâche supplémentaire identifiée, y compris la participation à la formation de base.

Il faut recenser les initiatives en matière de formation afin d'éviter les chevauchements et de coordonner les activités organisées au niveau européen, régional et national. Un consensus s'est dégagé sur la nécessité d'associer davantage les douanes et la justice à la formation des services répressifs afin d'accroître la sensibilisation.

La présidence a conclu en soulignant l'importance stratégique de la formation, la nécessité de renforcer le Conseil de coopération douanière (CCD), l'utilité de poursuivre le développement des programmes d'échanges et le rôle majeur joué par le CEPOL et Frontex⁸⁰.

⁷⁹ 13973/19.

⁸⁰ Frontex joue un rôle essentiel pour renforcer et harmoniser la formation dans le secteur de la gestion des frontières, en promouvant des normes et bonnes pratiques communes pour relever les défis actuels et émergents aux frontières extérieures. Les programmes de formation de Frontex visent à favoriser la coopération interagences et encouragent des méthodes de travail modernes, en intégrant les systèmes informatiques à grande échelle les plus récents et les technologies de pointe, ce qui permet au secteur de la gestion des frontières de collecter des informations et des renseignements utiles et d'anticiper les risques et menaces potentiels pour la sécurité intérieure commune.

- Réseau des agences JAI

Le comité a pris note des exposés présentés par l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) sur les activités du réseau des agences JAI⁸¹ en 2018, et par Europol sur les grandes priorités du réseau des agences JAI en 2019, l'accent étant mis sur l'interopérabilité, les TIC, le cyberspace et l'innovation. Un an plus tard, Europol a présenté les principales activités menées par le réseau des agences JAI en 2019⁸², tandis que les grandes priorités pour 2020 ont été présentées par Eurojust.

11. ROLE DU GROUPE DE SOUTIEN COSI

Le groupe de soutien COSI facilite et appuie les travaux du comité, notamment dans le cadre du cycle politique de l'UE. Il devrait préparer les débats pour le COSI, soit en parvenant à des conclusions sur certains points (souvent techniques) qui peuvent être traités à son niveau soit en simplifiant les débats pour le comité. Les questions qui nécessitent des orientations supplémentaires de la part du COSI ou les questions de nature stratégique sont présentées au comité pour qu'il en débatten⁸³.

12. CONCLUSIONS

Le COSI a résolument continué de jouer son rôle central consistant à assurer à l'intérieur de l'Union la promotion et le renforcement de la coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure. Il a continué à suivre la mise en œuvre du cycle politique de l'UE et à orienter les évolutions futures. Le cycle politique 2018-2021 demeure un outil essentiel dans la lutte que l'UE mènera contre la grande criminalité internationale organisée pendant les quatre années à venir et offre une solide plateforme pluridisciplinaire pour la coopération opérationnelle entre de multiples acteurs. Le COSI jouera un rôle déterminant au cours des prochaines étapes pour la mise en place et la mise en œuvre d'un cycle politique renouvelé à partir de 2022.

En outre, le COSI continuera de jouer un rôle majeur pour la préparation des réponses qui devront nécessairement être apportées aux défis que pose, du point de vue de la sécurité intérieure de l'UE, une multitude de questions qu'il incombera au prochain trio de présidences (Allemagne, Portugal et Slovaénie) de traiter.

⁸¹ 6422/19.

⁸² 5972/20.

⁸³ 8900/17.

13. ANNEXE I - REUNIONS DU COSI ET DU COSI/COPS ENTRE JANVIER 2019 ET JUIN 2020

RÉUNION	DATE	ORDRE DU JOUR	RÉSULTATS DES TRAVAUX
Groupe de soutien COSI	4/2/2019	CM 1318/1/19 REV 1	
COSI	21/2/2019	CM 1319/19	6655/19
COSI/COPS	21/2/2019	CM 1607/19	
Groupe de soutien COSI	2/5/2019	CM 2629/1/19 REV 1	
Groupe de soutien COSI	8/5/2019	CM 2777/19	
COSI	14/5/2019	CM 2632/1/19 REV 1	9401/19
Groupe de soutien COSI-CIVCOM	12/6/2019	CM 2626/19	
Groupe de soutien COSI	22/7/2019	CM 3245/19	
Groupe de soutien COSI	11/9/2019	CM 3886/1/19 REV 1	
COSI/COPS	25/9/2019	CM 3875/1/19 REV 1	
COSI	26/9/2019	CM 3876/2/19 REV 2	12662/19
Groupe de soutien COSI	11/11/2019	CM 4549/1/19 REV 1	
COSI	19/11/2019	CM 4550/19	14696/19
Groupe de soutien COSI	6/2/2020	CM 1286/1/20 REV 1	
COSI	21/2/2020	CM 1383/20	6658/20
Groupe de soutien COSI	11/5/2020	CM 2092/20 (contributions écrites sur les dossiers en cours)	9025/20
COSI	15/5/2020	CM 2142/1/20 REV 1 (appel à contributions)	9026/20
Réunion informelle du COSI par vidéoconférence	15/5/2020	WK 4775/20	

14. ANNEXE II - ABREVIATIONS

- IA: intelligence artificielle
- BRA bureau de recouvrement des avoirs
- CBRN: chimique, biologique, radiologique et nucléaire
- CCD: Conseil de coopération douanière
- GCD: groupe "Coopération douanière" (GCD)
- COSI: comité permanent de coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure
- PSDC: politique de sécurité et de défense commune
- --
- SEAE: Service européen pour l'action extérieure
- EIGE: Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes
- SIE: système d'information Europol
- EMPACT: plateforme pluridisciplinaire européenne contre les menaces criminelles
- --
- SOCTA UE: évaluation de la menace que représente la grande criminalité organisée dans l'Union européenne
- --
- FSI: Fonds pour la sécurité intérieure
- --

- --
 - Conseil JAI: Conseil "Justice et affaires intérieures"
 - --
 - --
 - --
 - CFP: cadre financier pluriannuel
 - --
 - PAO: plan d'action opérationnel
 - --
 - --
 - COPS: Comité politique et de sécurité
 - SIS: système d'information Schengen
 - --
 - --
 - DEA américaine: United States Drug Enforcement Administration (US DEA)
 - --
-



GENERAL FACTSHEET OAPS 2019

CRIMINAL FINANCES, MONEY LAUNDERING AND ASSET RECOVERY



49 arrests
Seized: €6 800 104 in cash.
 Other: **18** vehicles, **165** cannabis plants
Assets seized: 200 bank accounts frozen

OPERATIONAL HIGHLIGHT: OP CARTON ROUGE

2 HVTs identified

CYBERCRIME – ATTACKS TO INFORMATION SYSTEMS



22 arrests
7 international investigations/operations supported
5 EMPACT action days executed
1 OCG and **9** high-value targets (HVT)
40 000 victims' data recovered, and **16** proxy servers identified; over **€550 000** in cash and cryptocurrencies
Taken down: multi-million euro cryptocurrency laundering service Bestmixer, illegal online platform The Wall Street Market, illegal online platform Valhalla Marketplace

OPERATIONAL HIGHLIGHT: TAKE DOWN OF MULTI-MILLION EURO CRYPTOCURRENCY LAUNDERING SERVICE BESTMIXER

Bestmixer was one of the three largest mixing services for cryptocurrencies. Achieved a turnover of at least **\$200m** (approx. 27 000 bitcoins) in one year, guaranteeing customers' anonymity

CYBERCRIME – CHILD SEXUAL ABUSE AND CHILD SEXUAL EXPLOITATION



58 arrests
39 victims identified
Seized: 21 childlike sex dolls
50% increase of non-content files and warning files compared to 2018
22.3% reduction in child sexual abuse material/files thanks to non-content files and warning files uploaded

OPERATIONAL HIGHLIGHT: VICTIM IDENTIFICATION TASKFORCE

19 victims identified and safeguarded, **1 914** series created and shared, **355** intelligence packages created

CYBERCRIME – NON-CASH PAYMENT FRAUD



475 arrests/detentions
1 306 international investigations supported/contributed
3 international operations supported/contributed
1 OCG dismantled
Identified: 60 HVTs, **1 370** fraudsters, **386** herders, **3 383** money mules, **4 757** victims
€17.9m fraud prevention
Seized: €40 000 in cash
 Other: 120 fake university diplomas and other counterfeit documents, computers, luxury watches and other jewellery
Taken down: 300 Instagram accounts

OPERATIONAL HIGHLIGHT: E-COMMERCE ACTION (ECOMM 2019)

60 arrests
 Fraudulent transactions reported for a value of **€5 164 392.60**

DOCUMENT FRAUD



165 arrests
4 print shops dismantled
Seizures: 3 655 fraudulent documents
Involved in: 9 JOINT ACTION DAYS

OPERATIONAL HIGHLIGHT: OP MARKO

(Large-scale forgery of documents for migrant smuggling networks), **1** arrest, **1** fully equipped print shop dismantled
198 passports + **3 200** biodata single pages of original Greek and foreign passports, **172** identity cards, **90** driving licences, residence permits. Equipment: paper laminating and cutting devices, ink, etc

DRUGS - CANNABIS, COCAINE AND HEROIN



283 arrests
Seized: 37.2 tonnes of cannabis resin, **10 tonnes** of cocaine, **8 tonnes** of acetic anhydride for heroin production, **500 kg** of heroin, **10 kg** of fentanyl, **€7m** in cash
 Other: **4** yachts, **1** vessel, **103** vehicles
Assets seized: 800 bank accounts frozen, **€27m** in properties and luxury goods

OPERATIONAL HIGHLIGHT: OPERATION BEAUTIFUL

4 tonnes of cocaine seized, **€2m** in cash seized, **800** bank accounts frozen, luxury goods worth **€6m**, properties worth **€20m**
 Other: **3** yachts, **77** vehicles, **4** firearms

DRUGS – NPS/SYNTHETIC DRUGS



555 arrests
Seized: 11.3 tonnes of pre-precursors (MAPA), **2.4 tonnes** of cocaine, **2.5 tonnes** of cannabis, **682 kg** of MDMA, **229 000** ecstasy pills, **247 kg** of methamphetamine, **€7.5m** in cash and cryptocurrency
 Other: **57** firearms, **16** cars and luxury goods
7 illicit laboratories dismantled

OPERATIONAL HIGHLIGHT: LARGE SCALE JAD

11.3 tonnes of pre-precursors, **1.3 tonnes** of cocaine, **19 000** ecstasy pills, **10 kg** of amphetamine, **6 kg** of MDMA
€60 000 in cash. Other: **6** firearms, **16** cars



FACILITATED ILLEGAL IMMIGRATION

2 601 arrests
86 OCGs identified/dismantled
Identified: **19** facilitators, **508** over-stayers, **34** irregular migrants
Seized: **2 875** documents, **€1.2m** in cash. Other: **3 556** mobile phones, **1** vessel, **37** vehicles, **2** trucks, **2** vans, **21** tractors, **7** boat engines, **57** firearms, **983** pieces of ammunition, **200 000** cigarettes, drugs

OPERATIONAL HIGHLIGHT: INVESTIGATION CASE

13 arrests, **86** OCGs identified/dismantled, **70** HVTs identified
19 facilitators identified, **34** irregular migrants found,
508 over-stayers detected, **12 534** entry refusals, **4** print shops identified and dismantled, **1 081** internet referrals, **389** criminal proceedings against sham marriages, mobile phones and documents seized

ORGANISED PROPERTY CRIME

1 251 arrests
23 mobile organised crime groups dismantled
Seizures and assets seized: value of the seizures and assets seized: **€4 444 424**

OPERATIONAL HIGHLIGHT: OP PANDORA IV

64 arrests, **28 000** cultural goods seized, **158** criminal investigations initiated

TRAFFICKING IN HUMAN BEINGS

825 arrests
94 OCGs identified/dismantled
Identified: **1** HVT, **8 824** suspects, **1 307** potential victims (including 69 minors)
Seized: **€173 000**, **\$2 500**. Other: **6** vehicles, computers, mobile phones
Assets seized: **€1.5m** frozen

OPERATIONAL HIGHLIGHT: LABOUR EXPLOITATION

273 arrests, **323** potential victims identified, **100** new investigations

MTIC FRAUD

31 arrests
12 OCGs identified/dismantled
Tax evasion prevented: **€8.7m**
Seized: **€2.2m** in cash, **15** tonnes of goods. Other: **1** truck
Assets seized: **€6.8m** seized/frozen

OPERATIONAL HIGHLIGHT: BALTIC REGION

9 OCGs investigated, **€2.2m** in cash seized, vehicles and real estate worth **€1.8m**

EXCISE FRAUD

444 arrests
Seized: **5 215 710 kg** of designer fuel, **7 880 litres** of mineral oil, **32 571 kg** of ethano-like liquid, **956 866 kg** of tobacco, **348 272 731** pieces of cigarettes, **12 965 litres** of vodka, **235** pallets of alcoholic beverages and soft drinks, **€979 234** in cash. Other: **104** trucks, **78** trailers, **58** cars, **3** vans, **75** forklifts, **11** ISO containers, **4** weapons, IT equipment, machinery, large quantity of ingredients for fuel laundering
254 illicit tobacco production/storage/distribution facilities dismantled
Assets seized: machinery/equipment for illegal production of tobacco (**137** production lines, **75** packaging lines, **61** cutting machines, **22** generators and huge quantities of precursors), illegal fuel filling stations and equipment for fuel distribution, real estate, luxury vehicles worth **€1.6m**, **186** bank accounts frozen
Tax evasion prevented: **€370 361 417**

OPERATIONAL HIGHLIGHT: OPS CHAIN BRIDGE III/IV

59 arrests, **5200 tonnes** of designer fuel, **€330 000** in cash and other assets seized, **186** bank account frozen
 Other: **78** trucks, **78** trailers

FIREARMS

1 069 arrests
Seized: **6 072** weapons, **59** weapon parts, **31 369** pieces of ammunition and **121** cartridges, **15** explosive improvised devices, **99** hand grenades, **4** blocks of TNT, **9** sticks of dynamite, **€2 774 305** in cash, **€4m** in cryptocurrency, **€35 000** in gold. Other: **299.5 kg** of drugs, **25 866 kg** of cocaine, **188 000** pills, **80 kg** of heroin
Taken down: **50** dark web accounts

OPERATIONAL HIGHLIGHT: OP ARMES 72 AND WARDOGS

152 arrests, **4 490** weapons seized, **9** sticks of dynamite, **€470 000** in cash

ENVIRONMENTAL CRIME

148 arrests
3 OCGs identified/dismantled
977 suspected individuals/legal entities identified
Seized: **30 tonnes** of contaminated fishes, **2 471 kg** of illegal fisheries, **240 kg** of glass eels, **13** fishing boats, **4** boats, **1 030** tonnes of lead acid batteries (+ **9 630** tonnes under investigation), **224 207** batteries, **50 511kg** sets of solar batteries, **1 783.65 kg** of used batteries, **130** lithium batteries, **22** truck batteries, **12** car batteries, **340 kg** of waste, **23 394m³** of timber. Other: **3** tanks, **12** vehicles, 3 engines
Assets seized: **€2 691 648** illicit profit

OPERATIONAL HIGHLIGHT: OPS END OF LIFE BATTERIES

15 arrests, **1** OCG dismantled, **5** potential HVTs identified
Seized: **1 030 tonnes** of lead acid batteries (+ **9 630 tonnes** under investigation), **224 207** batteries, **50 511 kg** sets of solar batteries, **1 783.65 kg** of used batteries, **130** lithium batteries
22 truck batteries, **12** car batteries